

# Plan d'action en environnement

2021-2023



**MRC**  
des **Appalaches**





## Table des matières

Mot du préfet .....	1
Remerciements .....	2
Comité consultatif en environnement .....	2
Liste des acronymes .....	3
Mise en contexte.....	4
Vision .....	4
Démarche .....	6
Portrait de la MRC.....	7
Le Plan d’action 2021-2023 .....	7
Enjeu 1 Gestion de l’eau.....	11
Enjeu 2 Biodiversité et milieux naturels.....	27
Enjeu 3 Aménagement du territoire .....	33
Enjeu 4 Gestion des matières résiduelles .....	35
Enjeu 5 Pollution lumineuse.....	38
Conclusion .....	40
Annexe I – Consultation des municipalités .....	41
Annexe II – Sondage en ligne .....	43
Annexe III – Programmes de subventions existants, pertinents dans le cadre du Plan d’action .....	47



## Mot du préfet



Chers collègues,  
collaborateurs et  
citoyens de la MRC des Appalaches,

C'est avec un immense plaisir que les membres du comité consultatif en environnement vous présentent le fruit d'une année de travail. Au cours des derniers mois, nous nous sommes rencontrés à plusieurs reprises pour construire notre tout premier plan d'action en environnement. Pour mener à bien cette planification, nous avons pu compter sur la participation de maires, mais aussi sur des personnes qui ont à cœur l'environnement, que ce soit l'organisme de bassin versant de la zone Bécancour ou encore le conseil régional de l'environnement de la Chaudière-Appalaches et même deux citoyens actifs au niveau de l'environnement sur le territoire de notre belle MRC des Appalaches.

Je tiens à remercier tous ceux et celles qui ont participé au sondage en ligne à l'été 2020 : vos commentaires et suggestions ont permis d'enrichir les discussions au sein du comité consultatif en environnement.

Je veux aussi souligner le travail de l'équipe de la MRC, qui a permis de coordonner la démarche d'élaboration du plan d'action et qui travaillera à sa mise en œuvre au cours des trois prochaines années.

En terminant, je souhaite réitérer l'engagement du conseil de la MRC des Appalaches envers l'environnement. C'est un grand pas que nous faisons aujourd'hui en adoptant ce premier plan d'action en environnement qui sera assurément suivi par de nombreux autres.

Paul Vachon,

Préfet de la MRC

## Remerciements

La MRC des Appalaches tient à remercier l'ensemble des personnes et des organismes qui ont contribué à la réalisation du plan d'action en environnement d'une façon ou d'une autre. Plus particulièrement, elle remercie les membres du comité consultatif en environnement pour leur grande collaboration, leur dévouement et les multiples rencontres qui ont résulté de leur engagement dans l'élaboration du plan d'action en environnement.

La MRC des Appalaches remercie également les participants – citoyens et associations, qui ont participé au sondage en ligne en août 2020. Sans leur participation, le plan d'action ne serait pas aussi complet et concerté.

## Comité consultatif en environnement

Paul Vachon	Préfet de la MRC et maire de Kinnear's Mills
Marc-Alexandre Brousseau	Maire de la ville de Thetford Mines
Pascal Binet	Maire de la municipalité d'Adstock
Jean François Hamel	Maire de la municipalité d'Irlande
Simon Lemieux	Directeur général du GROBEC
Martin Vaillancourt	Directeur général du CRECA
Guy Lessard	Citoyen
Stéphanie Gamache	Citoyenne

Ont également participé aux rencontres du Comité consultatif en environnement

Sandrine Desaulniers	Directrice adjointe du GROBEC
Virginie Clet-Ortega	Chargée de projet du CRECA
Josée Breton	Directrice générale du CRECA (à partir du 2 novembre 2020)

## À la coordination du comité :

Cynthia Boucher	Directrice de l'aménagement et de l'environnement
Karol-Ann Fortier Guay	Technicienne en environnement pour la gestion des cours d'eau et des matières résiduelles
Renée Vachon	Aménagiste (Technicienne en environnement jusqu'en novembre 2019)

## Liste des acronymes

ARFPC	Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière
COMBEQ	Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec
CRECA	Conseil régional de l'environnement de Chaudière-Appalaches
EEE	Espèces exotiques envahissantes
FFQ	Fondation de la faune du Québec
GROBEC	Groupe de concertation des bassins versants de la zone Bécancour
LCM	Loi sur les compétences municipales
LQE	Loi sur la qualité de l'environnement
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
MELCC	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
OBNL	Organisme à but non lucratif
OBV	Organisme de bassin versant
PGMR	Plan de gestion des matières résiduelles
PRMHH	Plan régional des milieux humides et hydriques
PPRLPI	Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables
ROBVQ	Regroupement des organismes de bassins versants du Québec
UPA	Union des producteurs agricoles



## Mise en contexte

Changements climatiques, vieillissement de la population, mobilité durable, gestion des matières résiduelles, approvisionnement responsable, saines habitudes de vie, lutte à la pauvreté, participation citoyenne, conservation du patrimoine naturel et végétal... nombreux sont les défis que doivent relever nos sociétés. Pour s'assurer d'une qualité de vie optimale et afin de conserver la richesse naturelle de notre territoire, il devient important de planifier le développement de nos régions, tout en mettant en valeur notre environnement.

Dans le contexte actuel, il est nécessaire que tout un chacun fasse un effort pour améliorer ses habitudes de vie en posant de simples gestes qui permettront de contribuer à une meilleure qualité de vie. Tous nos efforts, une fois cumulés, auront certainement un effet à grande échelle. Dans cette optique, la MRC des Appalaches a la conviction qu'il est nécessaire d'encadrer nos efforts et nos actions dans une démarche novatrice à travers un plan d'action qui permettra non seulement d'améliorer l'environnement de nos municipalités, mais également celui de la région et peut-être plus encore.

L'objectif principal du Plan d'action en environnement 2021-2023 consiste à générer un effet positif au sein de la communauté et sur la qualité de vie. Dans ce contexte, la MRC a mis sur pied en 2019 un comité consultatif en environnement composé de quatre (4) maires, des représentants d'un organisme de bassin versant (GROBEC) (1), du conseil régional en environnement de Chaudière-Appalaches (CRECA) (1), et des citoyens (2).

Durant la démarche, les élus et les employés des municipalités de la MRC, les citoyens ainsi que les organismes, ont été appelés à réfléchir et à participer à l'élaboration de ce tout premier plan qui encadrera notre collectivité pour les trois prochaines années. Une collaboration qui fut grandement bénéfique.



## Vision

La MRC des Appalaches a adopté en juillet 2015 son premier énoncé de vision stratégique :

*« Une MRC progressive, dynamique, moderne et renouvelée, représentant de façon juste et équitable les citoyens de tous les secteurs. Elle mise sur la complémentarité, la concertation régionale et la qualité de vie pour donner une image attrayante de la région. »*

Cet énoncé de vision stratégique se veut tourné vers l'avenir et porteur pour l'ensemble de la population à différents égards. Dans un horizon de 15 à 20 ans, des éléments doivent être mis en place pour cadrer avec la vision notamment du point de vue environnemental. L'énoncé de vision stratégique adopté projette de faire des efforts soutenus pour mettre en œuvre certains plans ou projets comme le plan de gestion des matières résiduelles ou encore prendre en charge la gestion des plans d'eau et des cours d'eau en vue de leur mise en valeur. D'ailleurs, il était reconnu alors que les berges des plans d'eau et des cours d'eau devaient être végétalisées afin de préserver la qualité de l'eau.

Cet énoncé démontre qu'il y a donc une volonté des élus de la MRC à prendre en main la protection et la préservation de l'environnement. Par l'adoption de ce plan d'action en environnement, ils démontrent une fois de plus leur intérêt en ce sens.

Enfin, le Plan d'action en environnement est une étape cruciale qui permettra de mettre en place différentes actions tournées, entre autres, vers la sensibilisation et le développement d'outils pour les municipalités. La MRC peut jouer ce rôle de coordination des activités en environnement. Elle peut partager son expertise et en faire bénéficier les municipalités de son territoire. Comme il est écrit dans l'énoncé de la vision stratégique, la MRC mise sur une représentation des citoyens de tous les secteurs de façon juste et équitable.





## Démarche

La figure 1 présente la démarche d'élaboration du plan d'action initiée en septembre 2019.

L'élaboration du plan d'action a été coordonnée par la MRC des Appalaches qui était activement appuyée par son Comité consultatif en environnement (CCE). Les municipalités ont été invitées à transmettre leurs commentaires par le biais d'un formulaire présentant divers sujets, tous reliés à l'environnement (annexe I). La grande majorité des municipalités y ont répondu.

Un sondage en ligne, via la page Facebook de Région Thetford et par envoi courriel, a permis de consulter les divers organismes de la région, les associations de lac, de même que les citoyens. Ce sondage, mis en ligne durant deux semaines à la fin du mois d'août, a permis de récolter l'opinion de plus de 340 personnes (annexe II).

Le document préliminaire a été présenté et discuté lors d'une réunion du comité consultatif en environnement en octobre 2020, puis adopté par le conseil des maires le mois suivant.



Figure 1. Démarche de l'élaboration du plan d'action en environnement.



## Portrait de la MRC

La MRC des Appalaches se situe dans la région des Appalaches. Elle chevauche la plateforme appalachienne et les monts Notre-Dame, ce qui a pour effet de modeler une topographie caractérisée par l'alternance de hautes collines et de vallées. Ces collines ont une altitude moyenne de 450 mètres avec des monts culminants à plus de 600 mètres (dont le mont Adstock qui atteint une altitude de 710 mètres).

Le territoire de la MRC, d'une superficie terrestre de 1 912 km<sup>2</sup>, se caractérise par ses nombreux lacs et par ses vestiges des exploitations minières qui furent longtemps l'essence de l'économie locale. Dans les années 80 et 90, il est apparu de plus en plus évident qu'une économie, basée exclusivement sur une industrie dépendante des marchés mondiaux, pouvait devenir extrêmement fragile.

Ainsi, des efforts considérables ont été déployés afin d'apporter à l'économie régionale une diversification qui lui assurera une croissance constante. Les deux dernières décennies ont été consacrées à la diversification des activités dans la région. La MRC met tout en œuvre pour développer davantage l'économie et les attraits naturels de la région.

À elle seule, la MRC des Appalaches dénombre trente-trois (33) lacs et étangs qui couvrent une superficie d'environ 7 000 hectares soit plus de 4 % de toute la superficie du territoire. Ces étendues d'eau sont réparties dans quatre (4) bassins versants soient ceux des rivières Bécancour (au nord-ouest), Chaudière (au nord-est), Saint-François (au sud-est) et Nicolet (au sud-ouest).

Finalement, la MRC regroupe dix-sept (17) municipalités ainsi que deux (2) villes pour un total de 19 composantes. Elle comptait environ 42 550 habitants en 2019.



## Le Plan d'action 2021-2023

Ce plan d'action a pour but de présenter des enjeux, des objectifs ainsi que des actions concrètes qui permettront d'atténuer certaines problématiques environnementales. Afin d'assurer que le plan d'action soit mis en œuvre, un suivi de l'avancement sera réalisé par le Comité consultatif en environnement (CCE) de la MRC de façon statutaire et annuelle, en impliquant l'ensemble des acteurs concernés.

Le plan d'action se veut évolutif, c'est-à-dire que des actions pourraient s'ajouter ou que certaines pourraient être déplacées dans le temps, selon les opportunités qui se présenteront.

<b>Enjeu 1 – Gestion de l’eau</b>		2021	2022	2023	Porteurs
<b>Orientation : Améliorer la qualité de l’eau ainsi que la gestion des cours d’eau et plans d’eau</b>					
<b>Objectif 1.1 : Coordonner la gestion des cours d’eau du territoire</b>					
1	Adopter et mettre en œuvre une politique de gestion des cours d’eau.				MRC
2	Adopter et mettre en œuvre un règlement sur le libre écoulement des eaux.				MRC
3	Maintenir et bonifier le programme de subvention pour l’amélioration des cours d’eau.				MRC
<b>Objectif 1.2 : Promouvoir les bonnes pratiques d’aménagement des bandes riveraines</b>					
4	Caractériser les bandes riveraines sur l’ensemble du territoire de la MRC afin d’établir leur qualité et identifier les secteurs prioritaires d’intervention. Transmettre et présenter aux municipalités un rapport de caractérisation pour les problématiques observées.				MRC Municipalités
5	Engager des agents cours d’eau pour la période estivale.				MRC
6	Réaliser une campagne d’information auprès des citoyens sur la réglementation en matière de bandes riveraines.				MRC Municipalités
7	Offrir une formation aux inspecteurs municipaux et inspecteurs en voirie notamment sur l’entretien des fossés municipaux et les bonnes pratiques d’aménagement des bandes riveraines.				MRC Municipalités
8	Créer du matériel promotionnel pour les municipalités à remettre à tous les demandeurs de permis pour des travaux de stabilisation des rives.				MRC
<b>Objectif 1.3 : Encourager une gestion optimale des eaux pluviales dans les pratiques municipales</b>					
9	En fonction des besoins des municipalités, offrir un soutien pour la mise en place de projet de gestion des eaux pluviales et les informer des programmes et technologies existantes.				Municipalités
10	Promouvoir les bonnes pratiques en matière de drainage forestier.				MRC Municipalités
11	Compléter un autodiagnostic municipal en gestion durable des eaux pluviales.				Municipalités
<b>Objectif 1.4 : Augmenter le nombre de municipalités qui font une gestion efficace des systèmes de traitement des eaux usées</b>					
12	Inventorier les actions déjà mises en place par divers organismes et compléter la caractérisation des systèmes de fosses septiques.				MRC Municipalités
13	Offrir des outils et un soutien technique aux municipalités pour appliquer le Règlement sur l’évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées.				MRC
14	Offrir aux inspecteurs municipaux une formation sur le règlement Q-2, r.22.				MRC
<b>Objectif 1.5 : Assurer un partage de l’information entre les municipalités et la MRC</b>					
15	Réunir les membres des associations riveraines, les municipalités ainsi que certains experts lors d’un colloque afin de favoriser le partage d’information et de connaissances.				MRC
16	Informé et diffuser de bonnes pratiques environnementales, de divers projets et des bons coups qui ont lieu sur le territoire aux associations riveraines, aux OBV et aux municipalités par la diffusion d’un bulletin web.				MRC

<b>Enjeu 2 – Biodiversité et milieux naturels</b>		2021	2022	2023	Porteurs
<b>Orientation : Protéger les milieux naturels d'intérêts et valoriser la biodiversité</b>					
<b>Objectif 2.1 : Préserver les milieux humides</b>					
17	Participer activement à l'élaboration du PRMHH.				MRC Municipalités
18	Modifier le schéma d'aménagement afin d'assurer l'harmonisation avec le PRMHH.				MRC
19	Débuter la mise en œuvre des actions du PRMHH.				MRC Municipalités
20	En fonction des besoins des municipalités, offrir un soutien pour la mise en place de projet d'amélioration, de sensibilisation ou de protection des milieux humides.				Municipalités
<b>Objectif 2.2 : Diminuer la présence d'espèces exotiques envahissantes</b>					
21	Mettre en place une brigade estivale près des descentes de bateaux pour sensibiliser les plaisanciers à la présence d'EEE et les initier aux saines habitudes de lavage des embarcations.				MRC
22	Soutenir la mise en place de projets de stratégie de contrôle des EEE.				MRC
23	Maintenir et bonifier le programme de subvention pour l'amélioration des cours d'eau en y intégrant les actions en lien avec les EEE.				MRC
<b>Objectif 2.3 : Encourager le verdissement dans les milieux urbains et les bandes riveraines</b>					
24	Promouvoir la mise en place de programmes pour la plantation de végétaux.				Municipalités
25	Offrir aux municipalités de participer à des commandes d'arbres et d'arbustes fruitiers destinés au reboisement des bandes riveraines et à l'embellissement des parcs urbains.				MRC Municipalités

<b>Enjeu 3 – Aménagement du territoire</b>		2021	2022	2023	Porteurs
<b>Orientation : Soutenir un aménagement durable du territoire</b>					
<b>Objectif 3.1 : Intégrer des éléments environnementaux et de mobilité active à l'aménagement du territoire</b>					
26	Explorer de nouvelles pratiques en urbanisme favorisant les déplacements actifs sur le territoire de la MRC.				MRC
27	Présenter les bonnes pratiques en matière d'aménagement durable aux municipalités et en promouvoir l'intégration dans leur planification territoriale.				MRC
<b>Objectif 3.2 : Mettre en valeur les paysages du territoire</b>					
28	Réaliser un plan paysage sur le territoire de la MRC tout en tenant compte de ce qui a déjà été fait.				MRC

<b>Enjeu 4 – Gestion des matières résiduelles</b>		2021	2022	2023	Porteurs
Orientation : Réduire la production de déchets à la source et accroître la valorisation des matières					
<b>Objectif 4.1 : Assurer une saine gestion des matières résiduelles</b>					
29	Continuer la mise en œuvre du PGMR.				MRC Municipalités
30	Réviser le PGMR 2016-2020 de la MRC.				MRC
31	Développer un projet d'économie circulaire sur le territoire de la MRC des Appalaches.				MRC

<b>Enjeu 5 – Pollution lumineuse</b>		2021	2022	2023	Porteurs
Orientation : Redonner un ciel étoilé aux citoyens de la MRC					
<b>Objectif 5.1 : Atténuer la pollution lumineuse</b>					
32	Accompagner les municipalités qui souhaitent mettre en œuvre des recommandations proposées par le Parc national du mont Mégantic (Réserve internationale de ciel étoilé) pour réduire la pollution lumineuse.				MRC Municipalités
33	Introduire au schéma d'aménagement des dispositions pour mieux gérer la pollution lumineuse.				MRC

<b>Enjeu 1</b> <b>Gestion de l'eau</b>	
<b>Orientation</b> Améliorer la qualité de l'eau ainsi que la gestion des cours d'eau et des plans d'eau	<b>Objectif 1.1</b> Coordonner la gestion des cours d'eau du territoire
<b>Action n° 1</b> Adopter et mettre en œuvre une politique de gestion des cours d'eau.	

**Description**

Adopter et mettre en œuvre une politique de gestion des cours d'eau qui a pour objectif de définir le cadre d'intervention quant aux obligations et responsabilités qui incombent à la MRC des Appalaches à l'égard des cours d'eau situés sur son territoire et sous sa juridiction exclusive.

**Cible**

Une politique de gestion des cours d'eau de la MRC des Appalaches.

**Indicateur**

Adoption d'une politique.

**Échéancier**

2021

**Porteur**

MRC

<b>Enjeu 1</b> <b>Gestion de l'eau</b>	
<b>Orientation</b> Améliorer la qualité de l'eau ainsi que la gestion des cours d'eau et des plans d'eau	<b>Objectif 1.1</b> Coordonner la gestion des cours d'eau du territoire
<b>Action n° 2</b> Adopter et mettre en œuvre un règlement sur le libre écoulement des eaux.	

**Description**

La MRC a pleine compétence pour régir toute matière relative à l'écoulement des eaux d'un cours d'eau de son territoire, incluant les travaux d'enlèvement de toute matière qui n'y est pas conforme, comme prévu par l'article 104 de la LCM. L'adoption d'un tel règlement permettra à la MRC d'exercer pleinement son pouvoir de gestionnaire de cours d'eau.

**Cible**

Un règlement sur le libre écoulement des eaux à la MRC des Appalaches.

**Indicateur**

Adoption d'un règlement.

**Échéancier**

2021

**Porteur**

MRC

<b>Enjeu 1</b> <b>Gestion de l'eau</b>	
<b>Orientation</b> Améliorer la qualité de l'eau ainsi que la gestion des cours d'eau et des plans d'eau	<b>Objectif 1.1</b> Coordonner la gestion des cours d'eau du territoire
<b>Action n° 3</b> Maintenir et bonifier le programme de subvention pour l'amélioration des cours d'eau.	
<b>Enjeu 2</b> <b>Biodiversité et milieux naturels</b>	
<b>Orientation</b> Protéger les milieux naturels d'intérêts et valoriser la biodiversité	<b>Objectif 2.2</b> Diminuer la présence d'EEE
<b>Action n° 23</b> Maintenir et bonifier le programme de subvention pour l'amélioration des cours d'eau en y intégrant les actions en lien avec les EEE.	

### **Description**

Le programme de subvention *Amélioration des cours d'eau* vise à soutenir des projets à caractère durable qui sont réalisés à proximité des cours d'eau sur le territoire de la MRC des Appalaches. S'inscrivant dans une optique de préservation, d'amélioration de la qualité de vie et de la qualité de l'environnement, ce programme permettra aux générations futures d'en profiter.

Vu la popularité du programme d'amélioration des cours d'eau de la MRC dans les dernières années, il est évident qu'il soit reconduit. Cependant, étant donné les problématiques grandissantes face à la présence d'EEE, le programme doit également inclure des projets visant à diminuer la présence d'EEE et sensibiliser les citoyens à leur présence.

### **Cible**

5 projets retenus au nouveau programme de soutien aux initiatives environnementales.

### **Indicateur**

Nombre de projets soutenus par le programme.

### **Échéancier**

2021 à 2023 (en continu)

### **Partenaires visés**

Municipalités, OBV, Associations riveraines, OBNL dans le domaine de l'environnement

### **Porteur**

MRC

**Programmes pertinents :** ·Programme pour la lutte contre les plantes exotiques envahissantes de la (FFQ)  
·Agir pour la faune (FFQ) ·Fond des municipalités pour la biodiversité (FFQ)

<b>Enjeu 1</b> <b>Gestion de l'eau</b>	
<b>Orientation</b> Améliorer la qualité de l'eau ainsi que la gestion des cours d'eau et des plans d'eau	<b>Objectif 1.2</b> Promouvoir les bonnes pratiques d'aménagement des bandes riveraines
<b>Action n° 4</b> Caractériser les bandes riveraines sur l'ensemble du territoire de la MRC afin d'établir leur qualité et identifier les secteurs prioritaires d'intervention. Transmettre et présenter aux municipalités un rapport de caractérisation pour les problématiques observées.	

### **Description**

La MRC des Appalaches ne possède pas de portrait complet de l'état des bandes riveraines sur son territoire. Une caractérisation par analyse géospatiale, de même que des caractérisations sur le terrain permettront d'identifier les secteurs où les bandes riveraines sont de moins bonne qualité et de prioriser ces secteurs pour réaliser l'action n° 6, notamment. Les municipalités seront informées des résultats obtenus lors des caractérisations afin qu'elles puissent appliquer la réglementation concernant la PPRLPI.

### **Cible**

100 % des bandes riveraines caractérisées en milieu de villégiature. **Porteurs** : Municipalités  
50 % des bandes riveraines caractérisées en milieu agricole (champ en culture). **Porteur** : MRC  
Un rapport de caractérisation envoyé à chaque municipalité visitée.

### **Indicateur**

Le pourcentage de bandes riveraines caractérisées.  
Le nombre de rapports envoyés aux municipalités.

### **Échéancier**

2021 à 2023

### **Partenaires visés**

Municipalités, OBV, Associations riveraines, UPA, MAPAQ

<b>Enjeu 1</b>	
<b>Gestion de l'eau</b>	
<b>Orientation</b> Améliorer la qualité de l'eau ainsi que la gestion des cours d'eau et des plans d'eau	<b>Objectif 1.2</b> Promouvoir les bonnes pratiques d'aménagement des bandes riveraines
<b>Action n° 5</b> Engager des agents cours d'eau pour la période estivale.	
<b>Enjeu 2</b>	
<b>Biodiversité et milieux naturels</b>	
<b>Orientation</b> Protéger les milieux naturels d'intérêts et valoriser la biodiversité	<b>Objectif 2.2</b> Diminuer la présence d'espèces exotiques envahissantes
<b>Action n° 21</b> Mettre en place une brigade estivale près des descentes de bateaux pour sensibiliser les plaisanciers à la présence d'EEE et les initier aux saines habitudes de lavage des embarcations.	

### **Description**

Une brigade estivale sera engagée chaque année pour la période estivale afin de réaliser la caractérisation des bandes riveraines des cours d'eau du territoire de la MRC et de sensibiliser les propriétaires d'embarcation nautique et les municipalités à la présence d'EEE. Ils auront également comme mandat d'informer les propriétaires riverains aux bonnes pratiques de conservation et d'aménagement.

Pour les bandes riveraines, les secteurs prioritaires d'intervention identifiés grâce à l'action n° 4 seront visités en premier, en s'assurant de réaliser des visites dans les 19 municipalités. La brigade ira également près des descentes à bateau pour sensibiliser, informer et identifier les EEE et proposer des mesures à entreprendre pour les éliminer ou éviter leur propagation.

### **Cible**

Deux étudiants engagés par année, et ce pour les trois années du plan.  
3 à 4 descentes à bateau visitées par année.

### **Indicateur**

L'embauche des étudiants.  
Le nombre de visites de descentes à bateau.

### **Échéancier**

2021 à 2023 (en continu)

### **Partenaires visés**

Municipalités, CRECA, OBV, UPA, Associations riveraines

### **Porteur**

MRC

**Programme pertinent :** Emplois d'été Canada du gouvernement du Canada

<b>Enjeu 1</b> <b>Gestion de l'eau</b>	
<b>Orientation</b> Améliorer la qualité de l'eau ainsi que la gestion des cours d'eau et des plans d'eau	<b>Objectif 1.2</b> Promouvoir les bonnes pratiques d'aménagement des bandes riveraines
<b>Action n° 6</b> Réaliser une campagne d'information auprès des citoyens sur la réglementation en matière de bandes riveraines.	

### **Description**

Cette campagne d'information permettra de rappeler aux citoyens la réglementation s'appliquant aux bandes riveraines sur le territoire de la MRC ainsi que l'importance de les respecter afin qu'elles puissent jouer leurs rôles environnementaux.

La campagne sera diffusée principalement par la brigade estivale et les différents médias sociaux des municipalités et des organismes.

### **Cible**

Une campagne d'information différente par année, et ce, pour la durée du plan.

### **Indicateur**

La publicité créée chaque année.

### **Échéancier**

2021 à 2023 (en continu)

### **Partenaires visés**

Municipalités, CRECA, OBV, Associations riveraines, UPA, MAPAQ

### **Porteurs**

MRC et municipalités

<b>Enjeu 1</b> <b>Gestion de l'eau</b>	
<b>Orientation</b> Améliorer la qualité de l'eau ainsi que la gestion des cours d'eau et des plans d'eau	<b>Objectif 1.2</b> Promouvoir les bonnes pratiques d'aménagement des bandes riveraines
<b>Action n° 7</b> Offrir une formation aux inspecteurs municipaux et inspecteurs en voirie notamment sur l'entretien des fossés municipaux et les bonnes pratiques d'aménagement des bandes riveraines.	

### **Description**

La MRC des Appalaches est gestionnaire des cours d'eau et a pour mandat de voir à l'écoulement normal des eaux. L'entretien des fossés publics est toutefois une responsabilité municipale, représentant des centaines de kilomètres de fossés à entretenir sur l'ensemble du territoire. Afin de favoriser la biodiversité et la stabilité des fossés, il est important d'utiliser les bonnes méthodes selon la réalité de notre territoire. Une formation sera offerte aux inspecteurs municipaux et inspecteurs en voirie afin de les outiller dans la compréhension de la PPRLPI et des bonnes méthodes d'aménagement de fossés.

Par ailleurs, les municipalités ont comme responsabilité d'appliquer la PPRLPI. Cette politique porte parfois à confusion lorsqu'arrive une demande d'un citoyen pour des travaux en rive. La MRC s'engage à outiller les inspecteurs en bâtiments sur les bonnes pratiques d'aménagement des bandes riveraines.

### **Cible**

Une formation présentée à tous les inspecteurs municipaux et inspecteurs en voirie des 19 municipalités.

### **Indicateur**

Le nombre de municipalités à qui la formation aura été dispensée.

### **Échéancier**

2022-2023

### **Partenaires visés**

Municipalité, CRECA, OBV (GROBEC), MTQ, Université Laval (génie végétal)

### **Porteur**

MRC, fortement appuyée par les municipalités

<b>Enjeu 1</b> <b>Gestion de l'eau</b>	
<b>Orientation</b> Améliorer la qualité de l'eau ainsi que la gestion des cours d'eau et des plans d'eau	<b>Objectif 1.2</b> Promouvoir les bonnes pratiques d'aménagement des bandes riveraines
<b>Action n° 8</b> Créer du matériel promotionnel pour les municipalités à remettre à tous les demandeurs de permis pour des travaux de stabilisation des rives.	

### **Description**

Plusieurs informations existent déjà quant aux travaux à effectuer pour stabiliser les rives des cours d'eau. La MRC propose de réunir toute l'information disponible afin de créer un document vulgarisé et imagé, déterminant les travaux qui peuvent être faits en rives selon les bonnes méthodes préconisées.

### **Cible**

Un document d'information distribué à toutes les municipalités du territoire.

### **Indicateur**

Le nombre de municipalités qui auront reçu ce document.

### **Échéancier**

2022

### **Partenaires visés**

Municipalités, OBV, CRECA, UPA, Associations riveraines

### **Porteur**

MRC

<b>Enjeu 1</b> <b>Gestion de l'eau</b>	
<b>Orientation</b> Améliorer la qualité de l'eau ainsi que la gestion des cours d'eau et des plans d'eau	<b>Objectif 1.3</b> Encourager une gestion optimale des eaux pluviales dans les pratiques municipales
<b>Action n° 9</b> En fonction des besoins des municipalités, offrir un soutien pour la mise en place de projet de gestion des eaux pluviales et les informer des programmes et technologies existantes.	
<b>Enjeu 2</b> <b>Biodiversité et milieux naturels</b>	
<b>Orientation</b> Protéger les milieux naturels d'intérêts et valoriser la biodiversité	<b>Objectif 2.1</b> Préserver les milieux humides
<b>Action n° 20</b> En fonction des besoins des municipalités, offrir un soutien pour la mise en place de projet d'amélioration, de sensibilisation ou de protection des milieux humides.	

### **Description**

La MRC est d'avis que l'intégration d'une gestion optimale des eaux pluviales dans les pratiques municipales passe d'abord par la diffusion des pratiques connues et éprouvées selon le milieu visé (exemple : bandes de végétation filtrante, tranchée d'infiltration, noue engazonnée, etc.). Des projets pilotes innovateurs pourraient également être encouragés.

Le soutien qui sera proposé aux municipalités variera en fonction des besoins et des demandes. Il sera possible d'aller plus loin avec des municipalités qui ont déjà fait un certain travail, tandis que pour d'autres municipalités, la MRC pourra les informer et les sensibiliser sur la gestion des eaux pluviales ou encore sur la protection des milieux humides.

### **Cible**

La MRC a offert son soutien à 5 municipalités.

### **Indicateur**

Le nombre de municipalités rencontrées.

### **Échéancier**

2022-2023

### **Partenaires visés**

Municipalités, OBV, CRECA, MAMH

### **Porteurs**

Municipalités

**Programmes pertinents :** ·Prog. de soutien aux municipalités dans la mise en place d'infrastructures de gestion durable des eaux de pluie à la source (PGDEP) ·Hydro-Québec pour la mise en valeur des milieux naturels (FFQ) ·Fédération canadienne des municipalités (Fonds municipal vert)

<b>Enjeu 1</b> <b>Gestion de l'eau</b>	
<b>Orientation</b> Améliorer la qualité de l'eau ainsi que la gestion des cours d'eau et des plans d'eau	<b>Objectif 1.3</b> Encourager une gestion optimale des eaux pluviales dans les pratiques municipales
<b>Action n° 10</b> Promouvoir les bonnes pratiques en matière de drainage forestier.	

### **Description**

Le drainage forestier, lorsqu'il est mal planifié, peut causer des dommages à l'environnement, créant des problématiques d'érosion et d'inondation, mais aussi aux biens et aux personnes. Le drainage doit être considéré comme une spécialité qui implique une connaissance approfondie du milieu.

En collaboration avec l'ARFPC, la promotion des bonnes pratiques de drainage forestier à même le certificat d'autorisation aux travaux sylvicoles sera faite auprès des propriétaires forestiers qui aménagent leur lot.

### **Cible**

Pour chaque certificat d'autorisation émis pour l'abattage d'arbres, un feuillet des bonnes pratiques sera remis.

### **Indicateur**

Le nombre de feuillets émis.

### **Échéancier**

2021 à 2023 (en continu)

### **Partenaires visés**

ARFPC, MAPAQ, UPA

### **Porteurs**

MRC et municipalités

<b>Enjeu 1</b> <b>Gestion de l'eau</b>	
<b>Orientation</b> Améliorer la qualité de l'eau ainsi que la gestion des cours d'eau et des plans d'eau	<b>Objectif 1.3</b> Encourager une gestion optimale des eaux pluviales dans les pratiques municipales
<b>Action n° 11</b> Compléter un autodiagnostic municipal en gestion durable des eaux pluviales.	

### **Description**

Une bonne planification de la gestion des eaux pluviales peut réduire les coûts de construction, de réfection et d'entretien des infrastructures tout en rapportant des bénéfices directs à l'environnement. La MRC des Appalaches invitera les municipalités à compléter un autodiagnostic municipal en gestion durable des eaux pluviales du ROBVQ. Le but de cet exercice est d'orienter les municipalités dans leur compréhension de l'enjeu de la gestion des eaux pluviales et de valoriser les bonnes pratiques.

### **Cible**

Chaque municipalité a complété l'autodiagnostic.

### **Indicateur**

Le nombre de municipalités ayant complété l'autodiagnostic.

### **Échéancier**

2021 : Les municipalités qui ont un périmètre d'urbanisation avec les deux services

2022 : Les municipalités qui ont un périmètre d'urbanisation avec un service

2023 : Les municipalités qui ont un périmètre d'urbanisation sans service

### **Partenaires visés**

MRC, ROBVQ, OBV (GROBEC)

### **Porteurs**

Municipalités

<b>Enjeu 1</b> <b>Gestion de l'eau</b>	
<b>Orientation</b> Améliorer la qualité de l'eau ainsi que la gestion des cours d'eau et des plans d'eau	<b>Objectif 1.4</b> Augmenter le nombre de municipalités qui font une gestion efficace des systèmes de traitement des eaux usées
<b>Action n° 12</b> Inventorier les actions déjà mises en place par divers organismes et compléter la caractérisation des systèmes de fosses septiques.	

### **Description**

Plusieurs municipalités de la MRC ne possèdent pas de portrait des installations septiques (nombre, type, état, etc.) sur leur territoire respectif. Un inventaire des actions déjà mises en place par certaines municipalités et les OBV permettra d'évaluer ce qui reste à faire et ainsi de proposer diverses mesures pour que les municipalités entreprennent l'inventaire exhaustif des fosses septiques de leur territoire. Un tel inventaire permettra d'évaluer lesquelles respectent la réglementation en place et l'ampleur des améliorations qui doivent être apportées à celles qui ne la respectent pas ou qui n'ont tout simplement aucune connaissance.

### **Cible**

L'inventaire des actions déjà en place fait en 2021 par la MRC.  
L'ensemble des municipalités ont une fine connaissance des installations septiques sur leur territoire.

### **Indicateur**

Le nombre de municipalités qui ont complété leur inventaire.

### **Échéancier**

2021-2022

### **Partenaires visés**

Municipalités, OBV

### **Porteurs**

MRC (inventaire des actions)  
Municipalités (caractérisation)

<b>Enjeu 1</b> <b>Gestion de l'eau</b>	
<b>Orientation</b> Améliorer la qualité de l'eau ainsi que la gestion des cours d'eau et des plans d'eau	<b>Objectif 1.4</b> Augmenter le nombre de municipalités qui font une gestion efficace des systèmes de traitement des eaux usées
<b>Action n° 13</b> Offrir des outils et un soutien technique aux municipalités pour appliquer le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées.	

### **Description**

Afin de venir en aide aux municipalités qui n'ont pas, à ce jour, complété un inventaire des installations septiques des résidences isolées de leur territoire, la MRC leur proposera différents outils. Ces outils pourront être issus de ce que font d'autres municipalités du territoire ou encore, venir d'autres MRC ou municipalités du Québec.

### **Cible**

Une boîte à outils est réalisée.  
La boîte à outils est présentée aux municipalités.

### **Indicateur**

Le nombre de municipalités rencontrées.

### **Échéancier**

2022-2023

### **Partenaires visés**

Municipalités

### **Porteur**

MRC

**Programme pertinent :** -Crédit d'impôt remboursable pour la mise aux normes d'installations d'assainissement des eaux usées résidentielles (MELCC)

<b>Enjeu 1</b> <b>Gestion de l'eau</b>	
<b>Orientation</b> Améliorer la qualité de l'eau ainsi que la gestion des cours d'eau et des plans d'eau	<b>Objectif 1.4</b> Augmenter le nombre de municipalités qui font une gestion efficace des systèmes de traitement des eaux usées
<b>Action n° 14</b> Offrir aux inspecteurs municipaux une formation sur le règlement Q-2, r.22.	

**Description**

L'application du règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22) se fait par les municipalités via leur inspecteur en bâtiment. Afin de permettre aux inspecteurs une meilleure compréhension du règlement et donc une application plus rigoureuse, la MRC pourra organiser une formation sur ce règlement selon les besoins.

**Cible**

Une formation offerte aux inspecteurs en bâtiment des municipalités de la MRC.

**Indicateur**

Le nombre de formations données.

**Échéancier**

2021

**Partenaires visés**

Municipalités, COMBEQ, Cégep de Thetford

**Porteur**

MRC

<b>Enjeu 1</b> <b>Gestion de l'eau</b>	
<b>Orientation</b> Améliorer la qualité de l'eau ainsi que la gestion des cours d'eau et des plans d'eau	<b>Objectif 1.5</b> Assurer un partage de l'information entre les municipalités et la MRC
<b>Action n° 15</b> Réunir les membres des associations riveraines, les municipalités ainsi que certains experts lors d'un colloque afin de favoriser le partage d'information et de connaissances.	

### **Description**

La MRC veut organiser un colloque d'une journée qui permettra le partage de connaissances en matière de protection des cours d'eau et des lacs. Les participants, soit les associations riveraines, les municipalités, les OBV et divers autres organismes auront l'occasion de développer des liens et des contacts entre eux et d'échanger sur des problématiques communes. Ce sera également l'occasion de leur faire part des programmes disponibles, de la réglementation et des divers projets qui ont lieu sur le territoire, notamment.

### **Cible**

Un colloque aux 2 ans.

### **Indicateur**

Le nombre de participants.

### **Échéancier**

2021 et 2023

### **Partenaires visés**

Municipalités, Associations riveraines, OBV, Club Conseil Agro-Champs, CRECA

### **Porteur**

MRC

<b>Enjeu 1</b> <b>Gestion de l'eau</b>	
<b>Orientation</b> Améliorer la qualité de l'eau ainsi que la gestion des cours d'eau et des plans d'eau	<b>Objectif 1.5</b> Assurer un partage de l'information entre les municipalités et la MRC
<b>Action n° 16</b> Informer et diffuser de bonnes pratiques environnementales, de divers projets et des bons coups qui ont lieu sur le territoire aux associations riveraines, aux OBV et aux municipalités par la diffusion d'un bulletin web.	

### **Description**

La MRC des Appalaches croit qu'il est important de diffuser l'information des projets en cours ou à venir auprès des municipalités et de divers organismes afin de promouvoir de belles initiatives en matière d'environnement et de les mettre en lumière. Ainsi, un bulletin web sera diffusé deux fois par année afin d'informer les différents acteurs concernés du territoire de la MRC. Un onglet sur le site web de la MRC sera également ajouté afin d'y inclure le bulletin d'information, de même que des outils d'informations sur divers sujets environnementaux.

### **Cible**

Bulletin web de la MRC des Appalaches diffusé 2 fois par an.

### **Indicateur**

Le nombre de fois que le bulletin sera diffusé.

### **Échéancier**

2021 à 2023 (en continu)

### **Partenaires visés**

Municipalités, Associations riveraines, CRECA, OBV, Club Conseil Agro-Champs

### **Porteur**

MRC

<b>Enjeu 2</b>	
<b>Biodiversité et milieux naturels</b>	
<b>Orientation</b>	<b>Objectif 2.1</b>
Protéger les milieux naturels d'intérêts et valoriser la biodiversité	Préserver les milieux humides
<b>Action n° 17</b>	
Participer activement à l'élaboration du PRMHH.	

### **Description**

Depuis juin 2018, les MRC du Québec ont l'obligation d'élaborer et d'adopter un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) pour leur territoire. La MRC des Appalaches ainsi que les 8 autres MRC de la Chaudière-Appalaches et la ville de Lévis ont choisi de réaliser une démarche conjointe pour élaborer leur plan. Ce dernier identifiera les milieux humides et hydriques d'intérêts pour la conservation, la restauration et l'utilisation durable.

Le PRMHH devra être adopté au plus tard le 16 juin 2022. La participation des élus dans cette planification est primordiale puisqu'à la suite de cette adoption, la MRC devra adopter un règlement de contrôle intérimaire, puis modifier son schéma d'aménagement. Ainsi, pour une meilleure adhésion à cette planification, il est indispensable d'avoir une participation active.

### **Cible**

Les élus sont présents aux rencontres prévues aux différentes étapes d'élaboration du PRMHH.

### **Indicateur**

Le nombre d'élus qui participent aux différentes activités.

### **Échéancier**

2021-2022

### **Partenaires visés**

Municipalités

### **Porteurs**

MRC et municipalités

<b>Enjeu 2</b> <b>Biodiversité et milieux naturels</b>	
<b>Orientation</b> Protéger les milieux naturels d'intérêts et valoriser la biodiversité	<b>Objectif 2.1</b> Préserver les milieux humides
<b>Action n° 18</b> Modifier le schéma d'aménagement afin d'assurer l'harmonisation avec le PRMHH.	

**Description**

À la suite de l'adoption du PRMHH, la MRC devra adopter un règlement de contrôle intérimaire et devra modifier son schéma d'aménagement pour assurer la mise en œuvre d'une partie du PRMHH.

**Cible**

Le projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement afin d'intégrer des éléments du PRMHH est adopté en 2023.

**Indicateur**

Résolution qui adopte le projet du règlement.

**Échéancier**

2023

**Porteur**

MRC

<b>Enjeu 2</b> <b>Biodiversité et milieux naturels</b>	
<b>Orientation</b> Protéger les milieux naturels d'intérêts et valoriser la biodiversité	<b>Objectif 2.1</b> Préserver les milieux humides
<b>Action n° 19</b> Débuter la mise en œuvre des actions du PRMHH.	

### **Description**

Puisque le PRMHH n'est pas encore complété, il est difficile d'évaluer la nature des actions qui se trouveront dans ce plan. Au-delà de l'adoption du règlement de contrôle intérimaire et de la modification au schéma d'aménagement, plusieurs actions seront certainement proposées respectant les principes suivants : favoriser l'atteinte du principe d'aucune perte nette, assurer une gestion cohérente par bassin versant et finalement, tenir compte des enjeux liés aux changements climatiques.

### **Cible**

Selon les actions introduites dans le PRMHH, cibler celles qui devront être entreprises pour les années 2022-2023.

### **Indicateur**

Le nombre d'actions entreprises en lien avec le PRMHH.

### **Échéancier**

2023

### **Partenaires**

OBV, CRECA

### **Porteurs**

MRC et municipalités

<b>Enjeu 2</b>	
<b>Biodiversité et milieux naturels</b>	
<b>Orientation</b>	<b>Objectif 2.2</b>
Protéger les milieux naturels d'intérêts et valoriser la biodiversité	Diminuer la présence d'espèces exotiques envahissantes
<b>Action n° 22</b>	
Soutenir la mise en place de projet de stratégie de contrôle des EEE.	

### **Description**

Les EEE, par exemple le myriophylle à épis (*Myriophyllum spicatum*), la berce du Caucase (*Heracleum mantagazzianum*), ou le roseau commun (*Phragmites australis*), représentent une menace à l'intégrité biologique et pour la biodiversité puisqu'elles compétitionnent avec les espèces indigènes. Certaines espèces peuvent également avoir des impacts sur la santé humaine ou sur les activités économiques.

Le Comité de bassin de la rivière Chaudière (Cobaric) a mis en place un projet de lutte contre la berce du Caucase en 2018 qui consiste à dresser un portrait de la berce du Caucase en Chaudière-Appalaches par la création et la mise à jour d'une base de données sur les plans et les colonies. D'autres initiatives de ce genre feront certainement leur apparition considérant les nombreuses EEE présentes sur le territoire de la MRC. La MRC s'engage à soutenir ces différentes initiatives.

### **Cible**

La MRC a appuyé au moins une initiative visant l'éradication d'une EEE.

### **Indicateur**

Le nombre d'appuis fait par la MRC.

### **Échéancier**

2021 à 2023 (en continu)

### **Partenaires visés**

CRECA, OBV, municipalités

### **Porteur**

MRC

<b>Enjeu 2</b>	
<b>Biodiversité et milieux naturels</b>	
<b>Orientation</b>	<b>Objectif 2.3</b>
Protéger les milieux naturels d'intérêts et valoriser la biodiversité	Encourager le verdissement dans les milieux urbains et les bandes riveraines
<b>Action n° 24</b>	
Promouvoir la mise en place de programmes pour la plantation de végétaux.	

### **Description**

L'un des moyens pour valoriser la biodiversité et en assurer sa pérennité, et où les municipalités ont un certain pouvoir, est d'encourager le verdissement particulièrement dans les milieux urbains, mais aussi le long des bandes riveraines. Plusieurs actions peuvent être entreprises afin de privilégier le verdissement. L'une de ces actions est de prévoir des programmes visant la plantation de végétaux. Ces programmes peuvent prendre différentes formes et s'inspirer d'initiative déjà en place comme le projet *Un arbre - Une vie* qui a été mise en place en 1992 à Princeville et qui a fait bouler de neige auprès de 300 établissements scolaires dans l'ensemble du Québec. Les arbres sont produits à partir de semences, plantés et entretenus par les élèves et des bénévoles.

Les activités entourant le mois de l'arbre et des forêts (mois de mai), le programme *Une naissance, un arbre* de même que les journées horticoles sont également de bonnes initiatives à promouvoir.

### **Cible**

Un nouveau projet de plantation de végétaux sur le territoire de la MRC.

### **Indicateur**

Le nombre de programmes soutenu.

### **Échéancier**

2021 à 2023

### **Partenaires visés**

Municipalités, OBV, CRECA, citoyens,

### **Porteurs**

Municipalités

<b>Enjeu 2</b>	
<b>Biodiversité et milieux naturels</b>	
<b>Orientation</b>	<b>Objectif 2.3</b>
Protéger les milieux naturels d'intérêts et valoriser la biodiversité	Encourager le verdissement dans les milieux urbains et les bandes riveraines
<b>Action n° 25</b> Offrir aux municipalités de participer à des commandes d'arbres et d'arbustes fruitiers destinés au reboisement des bandes riveraines et à l'embellissement des parcs urbains.	

### **Description**

Afin d'encourager le verdissement et dans le but d'aider les municipalités à gagner en temps et en argent, la MRC souhaite mettre en place un programme de commandes groupées d'arbres et d'arbustes destinés aux municipalités pour le reboisement des bandes riveraines et l'embellissement des parcs urbains. Les municipalités pourront par la suite redistribuer ces végétaux à leurs citoyens.

### **Cible**

Une commande d'arbres et d'arbustes par année.

### **Indicateur**

Nombre de commandes effectuées.

### **Échéancier**

2022-2023

### **Partenaires visés**

Municipalités, Pépinière Ancestrale

### **Porteurs**

MRC et municipalités

<b>Enjeu 3</b>	
<b>Aménagement du territoire</b>	
Orientation	Objectif 3.1
Soutenir un aménagement durable du territoire	Intégrer des éléments environnementaux et de mobilité active à l'aménagement du territoire
<b>Action n° 26</b>	
Explorer de nouvelles pratiques en urbanisme favorisant les déplacements actifs sur le territoire de la MRC.	
<b>Enjeu 3</b>	
<b>Aménagement du territoire</b>	
Orientation	Objectif 3.1
Soutenir un aménagement durable du territoire	Intégrer des éléments environnementaux et de mobilité active à l'aménagement du territoire
<b>Action n° 27</b>	
Présenter les bonnes pratiques en matière d'aménagement durable aux municipalités et en promouvoir l'intégration dans leur planification territoriale.	

### **Description**

Mettre en place des pratiques durables, en ce qui a trait à l'urbanisme et aux déplacements actifs visant notamment la réduction de la consommation, la santé, la sécurité des personnes, l'identité territoriale et l'acceptabilité sociale. Il pourrait s'agir de mesures pour aménager les rues pour favoriser le déplacement des piétons et des cyclistes (réseau cyclable régional), repenser des quartiers pour éviter les îlots de chaleur et favoriser la présence de végétation.

D'abord, ces pratiques durables seront compilées et partagées à l'ensemble des intervenants de la MRC pour créer un réflexe d'intégrer ces éléments lors de projets de développement ou de réaménagement dans les municipalités.

### **Cible**

Nouvelles pratiques d'urbanisme présentées à toutes les municipalités.

### **Indicateur**

Le nombre de présentations faites aux municipalités.

### **Échéancier**

2021 à 2023

### **Partenaires visés**

Municipalités, MAMH, Vivre en ville, MTQ

### **Porteur**

MRC

<b>Enjeu 3</b>	
<b>Aménagement du territoire</b>	
Orientation	Objectif 3.2
Soutenir un aménagement durable du territoire	Mettre en valeur les paysages du territoire
<b>Action n° 28</b> Réaliser un plan paysage sur le territoire de la MRC tout en tenant compte de ce qui a déjà été fait.	

**Description**

Au cours des dernières années, plusieurs municipalités de la MRC ont démontré de l'intérêt pour la sauvegarde de leur patrimoine bâti. La notion de protection du paysage, ou de certains paysages, les préoccupe également. Or, chacune a sa propre façon de voir le paysage et au final, la protection et l'encadrement du paysage ne sont pas observés dans une optique régionale, mais plutôt locale.

Certaines municipalités possèdent déjà un plan paysage ou ont débuté des démarches. Ainsi, toutes ces informations seront prises en compte dans le plan paysage régional.

**Cible**

Un plan paysage régional.

**Indicateur**

La MRC a adopté un projet paysage.

**Échéancier**

2022-2023

**Partenaires visés**

Université de Montréal - faculté d'aménagement architecture du paysage, Bureau de gestion des événements (bureau de cinéma et de télévision)

**Porteur**

MRC

<b>Enjeu 4</b>	
<b>Gestion des matières résiduelles</b>	
<b>Orientation</b>	<b>Objectif 4.1</b>
Réduire la production de déchets à la source et accroître la valorisation des matières	Assurer une saine gestion des matières résiduelles
<b>Action n° 29</b>	
Poursuivre la mise en œuvre du PGMR.	

### **Description**

La MRC des Appalaches a la compétence quant à la planification de la gestion des matières résiduelles pour ses 19 municipalités. En vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, la MRC a adopté un plan de gestion des matières résiduelles (PGMR 2016-2020). Depuis 2016, certaines mesures du plan d'action ont été mises de l'avant alors que d'autres sont à venir. Ainsi, d'ici 2023, il est souhaitable que l'ensemble des mesures soient, pour le moins, entamées.

### **Cible**

11 mesures mises en place pour 2021.  
 13 mesures mises en place pour 2022.  
 9 mesures mises en place pour 2023.

### **Indicateur**

Le nombre de mesures complétées.

### **Échéancier**

2021 à 2023

### **Partenaires visés**

Municipalités, RIRT

### **Porteur**

MRC et municipalités

<b>Enjeu 4</b>	
<b>Gestion des matières résiduelles</b>	
<b>Orientation</b>	<b>Objectif 4.1</b>
Réduire la production de déchets à la source et accroître la valorisation des matières	Assurer une saine gestion des matières résiduelles
<b>Action n° 30</b>	
Réviser le PGMR 2016-2020 de la MRC.	

### **Description**

En vertu du 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 53.23 de la LQE, le PGMR doit dorénavant être révisé tous les sept ans. Mais pour ce faire, un projet de plan révisé doit être adopté au plus tard à la date du 5<sup>e</sup> anniversaire de l'entrée en vigueur du PGMR (2016-10-13). La révision du PGMR de la MRC des Appalaches sera l'occasion de revoir le plan d'action afin qu'il reflète les nouvelles orientations et les objectifs qui ont été établis par la Politique québécois de gestion des matières résiduelles et son plan d'action.

### **Cible**

Un PGMR réalisé et adopté.

### **Indicateur**

Le PGMR 2023-2030 est adopté.

### **Échéancier**

2021 à 2023

### **Partenaires visés**

Municipalités, RIRT

### **Porteur**

MRC

<b>Enjeu 4</b>	
<b>Gestion des matières résiduelles</b>	
<b>Orientation</b>	<b>Objectif 4.1</b>
Réduire la production de déchets à la source et accroître la valorisation des matières	Assurer une saine gestion des matières résiduelles
<b>Action n° 31</b>	
Développer un projet d'économie circulaire sur le territoire de la MRC des Appalaches.	

### **Description**

Les MRC interviennent dans divers domaines telles que la gestion des matières résiduelles et le développement économique. Dans le plan d'action 2019-2024 de la politique québécoise de gestion des matières résiduelles, le gouvernement réitère la volonté de « *développer de nouveaux marchés et diversifier les débouchés pour les matières récupérées et triées en encourageant au maximum l'innovation et l'économie circulaire<sup>1</sup>* ».

Ainsi, la MRC des Appalaches souhaite travailler de concert avec les MRC voisines de la Chaudière-Appalaches dans l'élaboration d'un projet d'économie circulaire régional.

### **Cible**

Un projet d'économie circulaire.

### **Indicateur**

Le nombre de rencontres en lien avec la création d'un projet.

### **Échéancier**

2021-2023

### **Partenaires visés**

MRC de Lotbinière, MRC de la Nouvelle-Beauce, MRC Robert-Cliche, MRC Beauce-Sartigan, SDE Région de Thetford

### **Porteur**

MRC

<sup>1</sup> Politique québécoise de gestion des matières résiduelles – Plan d'action 2019-2024

<b>Enjeu 5</b>	
<b>Pollution lumineuse</b>	
<b>Orientation</b> Redonner un ciel étoilé aux citoyens de la MRC	<b>Objectif 5.1</b> Atténuer la pollution lumineuse
<b>Action n° 32</b> Accompagner les municipalités qui souhaitent mettre en œuvre des recommandations proposées par le Parc national du mont Mégantic (Réserve internationale de ciel étoilé) pour réduire la pollution lumineuse.	

### **Description**

Outre le voilement des étoiles et les difficultés d'observation pour les astronomes, la pollution lumineuse est avant tout un terrible gaspillage d'énergie qui nuit à la qualité de vie et à la santé des êtres humains et des animaux. Les bonnes pratiques en la matière ne sont pas toujours bien connues ou appliquées. La norme BNQ 4930-100 sur l'éclairage extérieur et le contrôle de la pollution lumineuse présente des techniques détaillées et des pratiques générales qui peuvent guider les autorités municipales.

Afin de contribuer à limiter la pollution lumineuse, il y a lieu d'adopter de bonnes pratiques qui permettent à la fois de réduire les coûts d'énergie pour les municipalités. La MRC a ciblé trois municipalités de son territoire qui ont un périmètre urbain assez important et avec lesquelles elle pourrait travailler à mettre en œuvre les recommandations proposées par le Parc national du mont Mégantic pour réduire la pollution lumineuse. Ces municipalités sont la ville de Disraeli, East Broughton et Adstock.

### **Cible**

Accompagner trois municipalités.

### **Indicateur**

Le nombre de municipalités que la MRC a accompagné.

### **Échéancier**

2022-2023

### **Partenaires visés**

Municipalités, Réserve internationale de ciel étoilé du mont Mégantic

### **Porteurs**

Les municipalités d'East Broughton, Adstock et la ville de Disraeli aidé de la MRC

<b>Enjeu 5</b> <b>Pollution lumineuse</b>	
<b>Orientation</b> Redonner un ciel étoilé aux citoyens de la MRC	<b>Objectif 5.1</b> Atténuer la pollution lumineuse
<b>Action n° 33</b> Introduire au schéma d'aménagement des dispositions pour mieux gérer la pollution lumineuse.	

### **Description**

La MRC des Appalaches est en période de révision de son schéma d'aménagement. Ce sera l'occasion d'intégrer les différentes dispositions relatives à l'éclairage nocturne à son document complémentaire afin de s'assurer que les municipalités adopteront les mesures nécessaires à réduire la pollution lumineuse.

### **Cible**

Des dispositions relatives à l'éclairage extérieur sont introduites au schéma d'aménagement et de développement en 2023.

### **Indicateur**

Entrée en vigueur des dispositions.

### **Échéancier**

2023

### **Porteur**

MRC

## Conclusion

La MRC des Appalaches s'engage à appliquer le plan d'action en environnement par sa mise en œuvre et son suivi. Les actions seront réalisées en fonction des ressources dont dispose la MRC d'ici 2023, date à laquelle elle effectuera un bilan des réalisations afin de pouvoir ajuster par la suite son plan d'action. Ce plan confirme également l'engagement mutuel entre le conseil de la MRC et ses partenaires municipaux et locaux dans la protection de l'environnement et le maintien de la qualité de vie pour les citoyens. Sachant que différentes initiatives sont déjà mises en place par les municipalités ou les OBV, la MRC aspire à ce que tous ses collaborateurs (municipalités, groupes environnementaux, institutions, etc.) s'engagent et travaillent ensemble afin d'atteindre les objectifs fixés par le présent plan d'action.

Dans un contexte où les enjeux environnementaux sont de plus en plus importants, et qu'ils sont principalement liés aux activités anthropiques, l'engagement que démontre la MRC des Appalaches envers la transition verte est amplement justifié.



## **Annexe I – Consultation des municipalités**

### **PROTECTION DE LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT**

1. Caractérisation des berges en villégiature
2. Caractérisation des berges agricoles
3. Revitalisation des bandes riveraines
4. Présence d'érosion des sols
5. Entretien des ouvrages de drainage (fossés et traverses)
6. Présence de sols contaminés sur le territoire
7. Suivi des lieux d'entreposage des sols contaminés

### **INFRASTRUCTURE DE SALUBRITÉ PUBLIQUE ET PRIVÉE**

1. Réseau eau potable ou Gestion municipale
2. Réseau d'égout ou gestion municipale
3. Gestion des eaux de pluie et ruissellement
4. Application du Q.2, r-22
5. Programme de vidange des fosses septiques

### **PROTECTION DE LA QUALITÉ DE L'EAU**

1. Collaborer au suivi de la qualité des aquifères
2. Collaborer à la gestion durable des bassins d'alimentation en eau potable

### **LUTTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES**

1. Contrôle à la source des GES (Gaz à effet de serre)
2. Problèmes d'inondations sur votre territoire
3. Problèmes de sécheresse
4. Présence d'îlots de chaleur
5. Projet de mobilité durable et active
6. Présence d'espèces exotiques envahissantes (EEE)

### **EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE**

1. Soutien au développement d'énergie verte
2. Modification de l'éclairage nocturne

### **GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

1. Compost
2. Intégration des ICI au programme de GMR
3. Récupération des plastiques agricoles
4. Récupération de la tubulure d'érablières

## **RESSOURCES NATURELLES**

1. Participer à une gestion intégrée des ressources forestières
2. Participer à une gestion intégrée de la faune
3. Assurer un suivi du plan d'action du PDZA
4. Suivi des carrières et sablières sur le territoire
5. Mise en valeur du patrimoine
6. Mise en valeur des paysages
7. Valorisation et protection des milieux humides

## **ACTIVITÉS ANTHROPIQUES**

1. Avez-vous un Comité consultatif en environnement ?
2. Éduquer, sensibiliser et informer tous les acteurs à la protection et à la gestion durable de l'environnement
3. Favoriser le partage d'information entre la MRC, les municipalités et les associations
4. Prévoir des mesures d'encadrement pour les activités entraînant des risques pour l'environnement



## Annexe II – Sondage en ligne

### Plan d'action en environnement de la MRC des Appalaches

La MRC souhaite élaborer un Plan d'action en environnement pour favoriser l'amélioration de la qualité de l'environnement sur son territoire.

#### **Rappel :**

**Municipalité régionale de comté (MRC) :** La MRC des Appalaches regroupe 19 municipalités. Elle a pour rôle de :

- Planifier l'aménagement du territoire;
- Assurer le développement économique;
- Élaborer un schéma de couverture des risques en matière d'incendie;
- Voir à la gestion des matières résiduelles et des obstructions aux cours d'eau.

**Municipalité :** La municipalité, via son conseil municipal, décide des orientations politiques et des priorités de la municipalité, en s'assurant de répondre aux besoins de la collectivité. La qualité de vie quotidienne des citoyens dépend en grande partie des municipalités.

#### **1. De quelle tranche d'âge faites-vous partie ? \***

- 15 ans et moins
- 16-30 ans
- 31-45 ans
- 46-60 ans
- 61 ans et +

#### **2. Que devons-nous faire pour protéger nos lacs et cours d'eau ? (Plusieurs réponses possibles) \***

S'assurer que les bords de lacs et rivières (bandes riveraines) soient maintenus à l'état naturel sur une bonne largeur

Sensibiliser les gens sur l'importance de conserver une bonne bande riveraine.

Encourager financièrement des projets de restauration de bande riveraine

Rien, je crois que la qualité de nos lacs et cours d'eau est bonne en général

Autre :

#### **3. Croyez-vous qu'il doit y avoir plus d'accompagnement dans la réalisation de travaux visant la stabilisation des berges des cours d'eau ? \***

Oui, de l'aide financière

Oui, de l'aide financière et de l'aide technique pour réaliser des travaux

Oui, de l'aide technique pour réaliser des travaux

Non

Autre :

#### **4. Pensez-vous que votre municipalité devrait investir dans des projets quant à la gestion des eaux de pluie (pour que la pluie ne se dirige pas directement dans les cours d'eau) ? (Plusieurs réponses possibles) \***

Oui, par la distribution de barils récupérateurs d'eau de pluie des gouttières pour les maisons

Oui, par la création de bassins de récupération des eaux de pluie

Oui, par l'aménagement de jardins d'eau municipaux

Non, je ne pense pas

Autre :

**5. Savez-vous qu'est-ce qu'une espèce exotique envahissante ? \***

Oui  
Non

**6. Sachant que les plantes exotiques envahissantes ont un impact négatif sur la biodiversité (poissons, plantes indigènes), croyez-vous que l'on devrait mettre en place des actions pour les éliminer ? \***

Oui, absolument  
Oui, mais il faut d'abord faire un travail d'éducation et de sensibilisation  
Oui, mais de la sensibilisation et de l'aide technique sont nécessaires  
Non, la nature s'en chargera elle-même  
Autre :

**7. Les milieux humides ont la capacité de retenir les eaux, de la filtrer et sont un milieu de vie pour plusieurs espèces animales et végétales. Croyez-vous que les milieux humides devraient être mieux protégés ? (Plusieurs réponses possibles) \***

Ce n'est pas déjà le cas ?  
Oui, et on devrait en créer davantage  
Oui, et on devrait les valoriser  
Non, la nature s'en chargera  
Non, cela bloque le développement de nos villes et villages  
Autre :

**8. Prévoyez-vous acheter un véhicule électrique ou hybride rechargeable dans les prochaines années ? \***

Oui, c'est dans mes plans  
J'aimerais bien, mais j'hésite encore  
Non, je n'ai pas d'intérêt  
Non, car je trouve qu'il n'y a pas assez de bornes de recharge sur le territoire  
Autre :

**9. Sentez-vous qu'il y a assez d'information sur les véhicules électriques (où sont situées les bornes, avantages d'avoir une voiture électrique) ? \***

Oui  
Non  
Je n'ai pas d'opinion

**10. Est-ce qu'il serait intéressant de retrouver des informations en lien avec les voitures électriques sur les sites internet des différentes municipalités ou de la MRC ? \***

Oui, ce serait intéressant.  
Je crois qu'il est facile de retrouver l'information sur d'autres plateformes internet  
Non, il y en a déjà suffisamment

**11. Croyez-vous que le réseau de pistes cyclables sur le territoire de la MRC des Appalaches est suffisamment aménagé ? (Longueur du réseau, halte de repos, abreuvoir, etc.)(Plusieurs réponses possibles) \***

Je crois que le réseau est bien comme ça

Le réseau devrait être plus long et relier davantage les quartiers entre eux

Il devrait y avoir plus d'aires de repos (bancs, tables, abreuvoirs)

Ajouter des voies cyclables en bordure des routes

Autre :

**12. Selon vous, qu'est-ce qui pourrait inciter les gens à utiliser davantage le vélo et/ou la marche pour se déplacer ? (Plusieurs réponses possibles) \***

Présence de trottoirs dans les rues

Aménagements plus verts le long des rues (présence d'arbres, d'aménagements fleuris, etc.)

Sentiers aménagés permettant aux piétons et aux cyclistes de se rendre vers les commerces et services

Des traverses de piétons bien définies et visibles

Autre :

**13. Croyez-vous que la pollution lumineuse est un problème dans notre région ? Si oui, quelle serait la meilleure solution pour diminuer cette pollution ? (Plusieurs réponses possibles) \***

Oui, restreindre l'éclairage des industries et commerces (par exemple les stationnements).

Oui, diminuer l'éclairage résidentiel

Oui, ajuster l'éclairage du réseau routier dans les villes et villages

Non, ce n'est pas un problème

Autre :

**14. Selon-vous, quelle importance devrait accorder le plan d'action de la MRC des Appalaches pour les enjeux suivants ? \***

**Forte importance, Moyenne importance, Faible importance**

- \_\_\_ Eau potable (qualité, protection des cours d'eau, gestion de l'eau, bandes riveraines)
- \_\_\_ Milieu naturel/pollution (préservation, ressources naturelles, milieux humides, gestion des eaux usées)
- \_\_\_ Gestion des matières résiduelles (collecte matières compostables, réduction déchets, gestion en général)
- \_\_\_ Patrimoine bâti/paysage (protection, mise en valeur et conservation du patrimoine bâti, beaux paysages)
- \_\_\_ Agriculture (protection et développement des terres, agroalimentaire, producteur local)
- \_\_\_ Développement durable (développer le territoire et l'économie tout en préservant l'environnement et en considérant les particularités de la population)
- \_\_\_ Aménagement urbain favorisant les déplacements actifs (réseaux cyclables, partage du réseau routier, etc.)
- \_\_\_ Efficacité énergétique (autonomie électrique, pollution lumineuse, etc.)
- \_\_\_ Eau potable (qualité, protection des cours d'eau, gestion de l'eau, bandes riveraines)
- \_\_\_ Milieu naturel/pollution (préservation, ressources naturelles, milieux humides, gestion des eaux usées)
- \_\_\_ Gestion des matières résiduelles (collecte matières compostables, réduction déchets, gestion en général)
- \_\_\_ Patrimoine bâti/paysage (protection, mise en valeur et conservation du patrimoine bâti, beaux paysages)
- \_\_\_ Agriculture (protection et développement des terres, agroalimentaire, producteur local)
- \_\_\_ Développement durable (développer le territoire et l'économie tout en préservant l'environnement et en considérant les particularités de la population)
- \_\_\_ Aménagement urbain favorisant les déplacements actifs (réseaux cyclables, partage du réseau routier, etc.)
- \_\_\_ Efficacité énergétique (autonomie électrique, pollution lumineuse, etc.)

**15. Qu'est-ce que la MRC pourrait faire pour mieux prendre en compte les défis environnementaux ? (Plusieurs réponses possibles) \***

Sensibilisation et éducation auprès des citoyens

Programme d'aide (\$) pour soutenir des projets liés à l'environnement

Élaborer des politiques en lien avec les sujets traités précédemment

Fournir de l'aide technique aux municipalités et/ou aux promoteurs

Je ne sais pas

Autre :

**Si vous avez d'autres commentaires veuillez nous en faire part, il nous fera plaisir de prendre en compte ce que vous avez à dire.**

## Annexe III – Programmes de subventions existants, pertinents dans le cadre du Plan d’action

Programmes intéressants	Dates butoirs
Fondation de la faune du Québec, <i>Programme pour la lutte contre les plantes exotiques envahissantes</i> , <a href="https://fondationdelafaune.qc.ca/programmes-daide-financiere/programme-pour-la-lutte-contre-les-plantes-exotiques-envahissantes/">https://fondationdelafaune.qc.ca/programmes-daide-financiere/programme-pour-la-lutte-contre-les-plantes-exotiques-envahissantes/</a>	Le 15 septembre et le 15 janvier
Fondation de la faune du Québec, <i>Agir pour la faune</i> , <a href="https://fondationdelafaune.qc.ca/programmes-daide-financiere/agir-pour-la-faune/">https://fondationdelafaune.qc.ca/programmes-daide-financiere/agir-pour-la-faune/</a>	Le 1 <sup>er</sup> octobre et le 1 <sup>er</sup> février
Fondation de la faune du Québec, <i>Programme Hydro-Québec pour la mise en valeur des milieux naturels</i> , <a href="https://fondationdelafaune.qc.ca/programmes-daide-financiere/programme-hydro-quebec-pour-la-mise-en-valeur-des-milieux-naturels/">https://fondationdelafaune.qc.ca/programmes-daide-financiere/programme-hydro-quebec-pour-la-mise-en-valeur-des-milieux-naturels/</a>	Le 15 février
Fondation de la faune du Québec, <i>Fonds des municipalités pour la biodiversité</i> , <a href="https://fondationdelafaune.qc.ca/fonds/fonds-des-municipalites-pour-la-biodiversite/">https://fondationdelafaune.qc.ca/fonds/fonds-des-municipalites-pour-la-biodiversite/</a>	En tout temps
Gouvernement du Canada, <i>Emplois d’été Canada</i> , <a href="https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/financement/emplois-ete-canada.html">https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/financement/emplois-ete-canada.html</a>	À venir
Fédération canadienne des municipalités et ministère des Affaires municipales et de l’Habitation, <i>Fonds municipal vert</i> , <a href="https://fcm.ca/fr/programmes/fonds-municipal-vert">https://fcm.ca/fr/programmes/fonds-municipal-vert</a>	À venir
Ministère des Affaires municipales et de l’Habitation, Programme de soutien aux municipalités dans la mise en place d’infrastructures de gestion durable des eaux de pluie à la source, <a href="https://www.mamh.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/lutte-contre-les-changements-climatiques/programme-de-soutien-aux-municipalites-dans-la-mise-en-place-dinfrastructures-de-gestion-durable-des-eaux-de-pluie-a-la-source-pgdep/">https://www.mamh.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/lutte-contre-les-changements-climatiques/programme-de-soutien-aux-municipalites-dans-la-mise-en-place-dinfrastructures-de-gestion-durable-des-eaux-de-pluie-a-la-source-pgdep/</a>	À venir
Ministère de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Crédit d’impôt remboursable pour la mise aux normes d’installations d’assainissement des eaux usées résidentielles, <a href="http://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/eaux-usees/residences_isees/credit-impot.htm">http://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/eaux-usees/residences_isees/credit-impot.htm</a>	Jusqu’au 1 <sup>er</sup> avril 2022
Ministère de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Programme Climat municipalités, <a href="http://www.environnement.gouv.qc.ca/programmes/climat-municipalites2/index.htm">http://www.environnement.gouv.qc.ca/programmes/climat-municipalites2/index.htm</a>	À venir







**MRC**  
des **Appalaches**

The logo for the MRC des Appalaches features a stylized mountain range in green and blue above the text. The text "MRC" is in a large, bold, dark blue font, "des" is in a smaller font, and "Appalaches" is in a large, bold, dark blue font.